Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213502974-20251209-DE_2025_122-DE

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290) **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025**	**Délibération n° 2025/122** **N/7.1**
Objet : Autorisation de dépenses préalables au vote du budget primitif 2026 du budget principal de la commune	

Le conseil municipal, convoqué le **mardi 2 décembre 2025**, s'est réuni le **lundi 8 décembre 2025 à 20 heures 00** sous la présidence de M. Pierre **GUITTON,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage –** en Saint-Méen-le-Grand.

PRÉSENTS.ES : M. Pierre **GUITTON, Maire,**
M. Philippe **CHEVREL,** Mme Annette **LELU**, M. Michel **GLOTIN**, Mme Laurence **FLEURY,** M. Philippe **CARISSAN,** Mme Jocelyne **DELACOUR,** M. Claude **VILLAUME, Adjoints.es au Maire,**

M. Yves **RIO,** M. Christian **DENIEL, conseillers.ières municipaux.ales délégués.ées,**

M. Robert **CHEVALIER, ,** Mme Sylvie **COMMUNIER,** M. Alain **PERCEVAULT,** Mme Laura **VILLER-ONFROY, ,** M. Yann **GUÉRANDEL,**M. David **FUR,** Mme Alexandra **VETEL,** M. Pierre **PAYOU Conseillers.ières Municipaux.ales.**

ABSENTS.ES EXCUSÉS.ES : Mme Anne **DIVET**, Mme Odile **CHEMIN-VAUGON,** Mme Béatrice **MOREL,** Mme Françoise **BEKONO,** M. Didier **VITRE,** Mme Marie-Hélène **LE PAPE,** M. Mario **GAPAIS**

ABSENTS.ES :

POUVOIRS : Mme Anne **DIVET à** Mme Annette **LELU**
Mme Béatrice **MOREL à** M. Claude **VILLAUME**

M. Yves **RIO** est désigné(e) comme secrétaire de séance.

****

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 232-1 du Code des Juridictions Financières (alinéa 3) qui définissent les conditions de réalisation de dépenses d'équipement avant l'adoption du Budget Primitif de la Commune,
Vu l'avis de la commission Finances et Travaux en date du 27 novembre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),
Considérant le montant des dépenses d'investissement prévues sur l'exercice 2025, non compris les dépenses liées au remboursement de la dette ainsi que les opérations d'ordre, il est proposé d'autoriser le maire à engager, liquider et payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget de la commune de l'exercice 2026 à hauteur de 336 000,00€ réparties comme suit,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à effectuer des dépenses d'équipement avant l'adoption du Budget Primitif de la Commune de l'exercice 2026 dans la limite des dépenses fixées par le Conseil Municipal et de fixer le montant et l'affectation des crédits en section d'investissement conformément au tableau suivant,

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213502974-20251209-DE_2025_122-DE

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025/122

N/7.1

Objet : Autorisation de dépenses préalables au vote du budget primitif 2026 du budget principal de la commune

Autorisation de dépenses préalable au vote du budget primitif 2026 de la commune

Code Opération	Libellé Opération	Compte Budgétaire	Code Fonction	Libellé Compte	Autorisation de Dépenses 2026
	Hors Programme	10226	01	10226 - Taxe d'aménagement	0,00 €
	Hors Programme	202	020	202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00 €
	Hors Programme	2031	847	2031 - Frais d'études	0,00 €
	Hors Programme	2051	020	2051 - Concessions et droits similaires	1 500,00 €
064	064 - ECLAIRAGE PUBLIC	2315	512	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	35 000,00 €
081	081 - TRAVAUX VOIRIE	2315	845	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00 €
083	083 - ESPACES VERTS	2188	64	2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €
110	110 - RENOVATION DU COSEC	2188	321	2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €
130	130 - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE POLYVALENT	2315	321	2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €
200	200 - AMENAGEMENT DE LA RUE LOUISON BOBET	2315	845	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €
202	202 - AMENAGEMENT RUE DE LA CHAPELLE SAINT-MEEN	2315	845	2316 - Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00 €
201	201 - ACQUISITION MATERIEL	2188	020	2188 - Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €
203	203 - ACQUISITION MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	2188	020	2188 - Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €
203	203 - ACQUISITION MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	21828	024	21828 - Autres matériels de transport	55 000,00 €
231	231 - TRAVAUX DANS LES BATIMENTS	2313	020	2313 - Constructions	50 000,00 €
241	241 - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX	2315	512	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €
248	248 - COMPLEXE SOCIO CULTUREL	2188	313	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 500,00 €
252	252 - SIGNALISATION	2152	845	2152 - Installations de voirie	3 000,00 €
255	255 - RESTAURANT SCOLAIRE	2313	281	2313 - Constructions	5 000,00 €
257	257 - ECOLE MATERNELLE	2188	211	2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €
264	264 - ECOLE ELEMENTAIRE	2188	212	2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €
265	265 - TERRAINS DE SPORT	2188	322	2188 - Autres immobilisations corporelles	20 000,00 €
267	267 - SITE RUE DE MERDRIGNAC	2315	020	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	45 000,00 €
					336 000,00 €

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Membres afférents à l'Assemblée (Art. 2121-2 du CGCT)	27
Membres en exercice :	25
Membres qui ont pris part à la présente délibération (votants) :	18

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	20
Vote Pour :	20
Vote Contre :	0
Abstention :	0
Seuil de la majorité absolue :	11

Décision :	
Adoptée à la majorité ☐	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

Pour extrait conforme, **le 9 décembre 2025**
Le Maire,
Pierre **GUITTON**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.